

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mars 2006

---

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par  
M. Venot, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 17**

Dans la première phrase de l'alinéa 11 de cet article, substituer aux mots :

« du ministre chargé »,

les mots :

« des ministres chargés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.